CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 MARS 2024



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SOMMAIRE

AFFAIRE N° 1	AFFAIRE N° 1 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2023				
AFFAIRE N°2 REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UNCCAS ANNEE 2024					
AFFAIRE N°3	AFFAIRE N°3 REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UDCCAS ANNEE 2024				
AFFAIRE N°4	AFFAIRE N°4 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT				
QUESTIONS DIVER	SES	P. 2			
Annexe 1 Procès-verbal du CA du 30 novembre 2023		P. 3			
Annexe 2	Rapport d'orientations budgétaires et débat	P.42			



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 MARS 2024 à 16H30

FICHE DE PRESENCE

NOM – PRENOMS	EMARGEMENTS
Patrice SELLY Maire et Président du CCAS	Absent excusé
Vincent TERGEMINA Délégué à la santé	
Marie Michèle MARIAYE 2ème Adjointe déléguée à l'Action Sociale et à la lutte contre la pauvreté	Absente excusée
Ruddy VOULAMA Délégué à l'action en faveur des personnes porteuses de handicaps	Absent exusé
Christelle HOAREAU Déléguée à la vie associative et à la 3ème jeunesse	Hoodanc
Hans DIJOUX Conseiller Municipal - Opposition	J. jour
Patrick DALLEAU Conseiller Municipal Opposition	Absent
Catherine FONTAINE Représentante des personnes handicapées (Handistraction Sportive Bénédictine)	amme

Alain DIDELOT Représentant des associations familiales (UDAF)	Dedu
Marie Juliette ITEMA Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique)	Absenti excusée
Olga VAULBERT Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA)	Jan Gest C
Caroline DE FONDAUMIERE Personne qualifiée	Absente excusée
Gino VIDOT Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association ABDESS)	



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 19 MARS 2024

Délibération :

Affaire n°01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

Nombre de membres en exercice : 13.

PRESENTS: 7

M. Vincent TERGEMINA
M Alain DIDELOT
Mme Christelle HOAREAU
Mme Catherine FONTAINE
M. Hans DIJOUX
Mme Olga VAULBERT
M. Gino VIDOT

ABSENTS EXCUSÉS: 5

M. Patrice SELLY Mme Marie Michèle MARIAYE M. Ruddy VOULAMA Mme Marie Juliette ITEMA Mme Caroline DE FONDAUMIERE

ABSENTS: 1

M. Patrick DALLEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance présente aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

 d'approuver le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 novembre 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR: 7

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

Jean Fabien HOAREAU Secrétaire de séance

Saint Benoît J-Fabien HOAREAU

Patrice SELLY

Président du Centre Communal d'Action Sociale

PESIDENT

Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 19 MARS 2024

Délibération :

Affaire n°02

REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UNCCAS ANNEE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 17h00 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

Nombre de membres en exercice : 13.

PRESENTS: 7

M. Vincent TERGEMINA
M Alain DIDELOT
Mme Christelle HOAREAU
Mme Catherine FONTAINE
M. Hans DIJOUX
Mme Olga VAULBERT
M. Gino VIDOT

ABSENTS EXCUSÉS: 5

M. Patrice SELLY Mme Marie Michèle MARIAYE M. Ruddy VOULAMA Mme Marie Juliette ITEMA Mme Caroline DE FONDAUMIERE

ABSENTS: 1

M. Patrick DALLEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu' il est précisé que depuis 2009, le CCAS est adhérent à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) qui est une association régie par la loi 1901 ayant pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 s'élève à 1 346,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le paiement de la cotisation annuelle,
- d'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ POUR : 7

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

Jean Fabien HOAREAU Secrétaire de séance

Patrice SELLY

COMMUNAL D'A

Président du Centre Communal d'Action Sociale

Saint Senoît J-Fabien HOAREAU

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 19 MARS 2024

Délibération :

Affaire n°03

REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UDCCAS ANNEE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre

Nombre de membres en exercice : 13.

PRESENTS: 7

M. Vincent TERGEMINA
M Alain DIDELOT
Mme Christelle HOAREAU
Mme Catherine FONTAINE
M. Hans DIJOUX
Mme Olga VAULBERT
M. Gino VIDOT

ABSENTS EXCUSÉS: 5

M. Patrice SELLY Mme Marie Michèle MARIAYE M. Ruddy VOULAMA Mme Marie Juliette ITEMA Mme Caroline DE FONDAUMIERE

ABSENTS: 1

M. Patrick DALLEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu' Il est porté à votre connaissance que le montant de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), calculé en fonction du nombre d'habitants, soit un montant de 109,82 € pour l'année 2024.'

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le paiement de la cotisation annuelle,
- d'autoriser le Président son/sa représentant(e) à signer tout document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR: 7

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

Jean Fabien HOAREAU Secrétaire de séance

> P/ Le Président, Le Directeur

Saint Benoît J-Fabren HOAREAU

Patrice SELLY

8aint

Benoît

Président du Centre Communal d'Action Sociale

RESIDENT DU COAS

trice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 MARS 2024





PV RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 19 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES ET DEBAT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

Nombre de membres en exercice : 13.

PRESENTS: 7

M. Vincent TERGEMINA
M Alain DIDELOT
Mme Christelle HOAREAU
Mme Catherine FONTAINE
M. Hans DIJOUX
Mme Olga VAULBERT
M. Gino VIDOT

ABSENTS EXCUSÉS: 5

M. Patrice SELLY Mme Marie Michèle MARIAYE M. Ruddy VOULAMA Mme Marie Juliette ITEMA Mme Caroline DE FONDAUMIERE

ABSENTS: 1

M. Patrick DALLEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le président rappelle qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024 qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir entendu le rapport présenté et après débat, décide :

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire figurant en Annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR: 7

WAL DACTON

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

Jean Fabien HOAREAU

Secrétaire de séance

P/ Le Président, Le Directeur

Saint Senoît J-Fabien HOAREAU

Patrice SELLY

Président du Centre Communal d'Action Sociale

PRESIDENT DU CCAS Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :

ANNEXE 2:

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024





PR	EAN	ABULE :	2
۱/	RET	ROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SAAD	2
	*	Budget principal CCAS :	2
	*	Budget annexe du SAAD :	3
	A) S	Section de fonctionnement	
		. Recettes de fonctionnement	
		a) Budget principal	
		b) Budget annexe SAAD	4
	2	. Dépenses de fonctionnement	5
		a) L'aide sociale	5
		b) Maintien à domicile et portage de repas	6
		c) Effectif et frais de personnel	6
	B) \$	Section d'investissement	7
	1	. Dépenses d'investissement	7
	2	. Recettes d'investissement	7
11 /		ALYSE ET PERSPECTIVES	
	A) [Bilan de l'année 2023	8
	B) (Orientations 2024	8
		Présentation en grande masse budget primitif 2024	
		Demande de subvention Ville 2024	12

PREAMBULE:

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précédent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «Notre», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS, précisant les orientations budgétaires, la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget sera présenté au Conseil d'administration en avril 2024. Au préalable il y a lieu d'organiser un débat portant sur les orientations budgétaires.

Ce document fera l'objet d'une délibération spécifique invitant les administrateurs à en prendre acte, et sera transmis au Préfet pour le contrôle de légalité.

I / RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SAAD

Les comptes du CCAS présentent 2 budgets : le budget principal du CCAS et le budget annexe du SAAD qui est effectif depuis 2021.

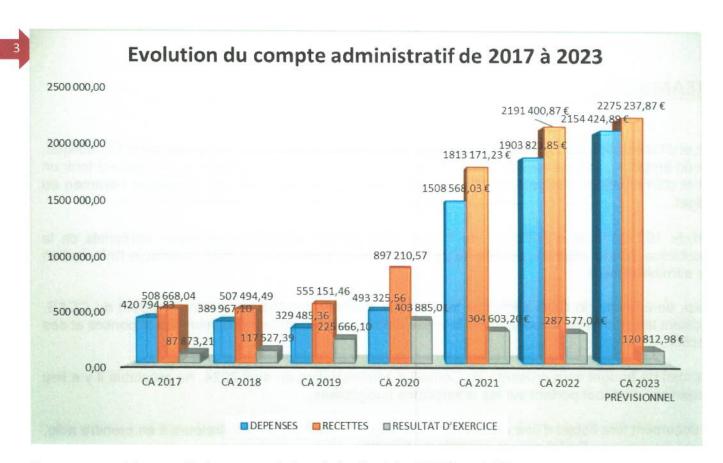
Budget principal CCAS:

Pour rappel, le budget primitif 2023 du CCAS se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 605 553,19 €	2 605 553,19 €
INVESTISSEMENT	205 035,33 €	205 035,33 €
TOTAL BUDGET	2 810 588,52 €	2 810 588,52 €

Analyse rétrospective 2017-2023 du compte administratif du CCAS :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2017	420 794,83 €	508 668,04 €	87 873,21
CA 2018	389 967,10 €	507 494,49 €	117 527,39
CA 2019	329 485,36 €	555 151,46 €	225 666,10
CA 2020	493 325,56 €	897 210,57 €	403 885,01
CA 2021	1 508 568,03 €	1 813 171,23 €	304 603,20
CA 2022	1 903 823,85 €	2 191 400,87 €	287 577,02 €
CA 2023 Prévisionnel	2 154 424,89 €	2 275 237,87 €	120 812,98 €



On a pu constater une forte augmentation du budget du CCAS en 2021, compte tenu du transfert du personnel opéré en mai 2021 et des charges de personnel supportées par l'établissement.

En 2022, le CA du CCAS présentait un excédent de clôture de 287 577,02 € ; il devrait être de 120 812,98 € en 2023.

Cet excédent est caractérisé par des versements de subvention de fin d'année concernant le projet d'épicerie sociale (pour 70 000€) dont la réalisation est prévue en 2024 et par le versement également d'une subvention (de 45 000€) pour le projet d'animation « nous bouge ansamb » dont la réalisation est également prévue en 2024. Sans ces versements de fin d'année, le CA 2023 serait à l'équilibre, sans excédent comptable.

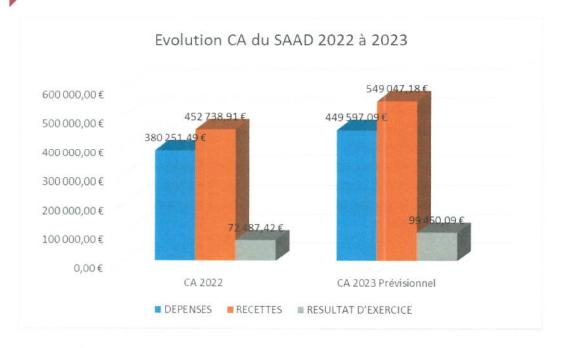
Budget annexe du SAAD :

Le budget primitif 2023 du SAAD se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	619 963,28 €	619 963,28 €
INVESTISSEMENT	115 304,94 €	115 304,94 €
TOTAL BUDGET	753 268,22 €	753 268,22 €

Le compte administratif prévisionnel 2023 du SAAD :

EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2022	380 251,49 €	452 738,91 €	72 487,42 €
CA 2023 Prévisionnel	449 597,09 €	549 047,18 €	99 450,09 €



A) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

a) Budget principal

- Subvention de la Ville de Saint-Benoît : 1 391 000 € dont :
 - Fonctionnement courant : 182 185,45 €
 Charges de personnel : 1 515 983 €
- > Subvention du département dans le cadre du PST : 157 497,20 €
- Participation des usagers : 15 661,66 €

b) Budget annexe SAAD

- ➤ Prestations de service Part bénéficiaires : 45 576,59 €
- ➤ Participation Département au SAAD : 121 552,37 €
- Participation CGSS/CRC: 4 730,40 €
- ➤ Autres participations (budget principal): 180 000 €
 - Cette subvention sert à financer :
 - ☐ Agents portage de repas : 68 220 €
 - ☐ Prestation portage repas : 92 674,73 €
 - Agents administ. SAAD : 82 290 € (part résiduel)

5

2. Dépenses de fonctionnement

a) L'aide sociale

L'aide sociale facultative

Dans le cadre de ses **missions facultatives**, le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides financières (subsistance, hébergement, logement, transport, autres...).

Les dossiers sont présentés et validés en commission permanente.

Depuis 3 ans maintenant on constate une recrudescence des demandes d'aide. Le public s'oriente désormais vers le CCAS qui prend une part active dans l'aide aux personnes les plus fragiles. Ainsi, dans le cadre de ses missions d'aides sociales facultatives, le CCAS est intervenu en 2023 pour 1126 foyers, pour un montant total de 230 800€.

Evolution des aides :

Rétrospectives des aides sociales facultatives accordées sur la période 2018-2023 :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb total foyers	581	524	488	929	1268	1126
Montant annuel	97 390,70 €	90 441,46 €	71 550,70 €	199 207,85 €	212 106,96 €	230 800,00 €



Nombre d'interventions dans le cadre des demandes d'aides sociales facultatives :

Le nombre d'interventions (accueil, orientation, accompagnement) réalisé dans le cadre des aides sociales facultatives s'élève à 5 847 en 2023 (4 997 sur l'année 2022).

Le lien social

Les **actions d'animation** à destination des publics Séniors et personnes en situation d'handicap ont été amplifiées en 2023. Les dépenses cumulées d'animation (handicap et Sénior) s'élèvent à 75 000€ :

- 6
- Bal la poussière
- Caravane des aidants
- Repas des retraités
- Défilé 14 juillet
- Semaine bleue
- Journée internationale du handicap
- Election miss mamie/mister papi et Repas des Séniors
- Téléthon

b) Maintien à domicile et portage de repas

Maintien à domicile

Pour l'année 2023, il y a eu 33 bénéficiaires en moyennes pour 8 283 heures réalisées (6 828 heures de prestation en 2022).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur les charges de personnel.

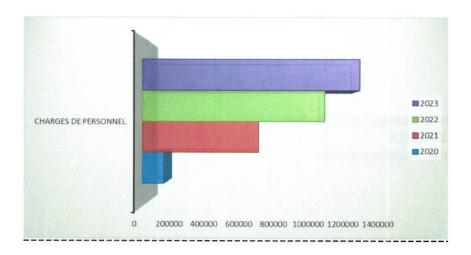
o Portage de repas

La cellule portage de repas a livré en moyenne 900 repas par semaine pour 45 personnes pour un coût global annuel de 92 674,73 €.

c) Effectif et frais de personnel

L'évolution 2020-2023 des charges de personnel est la suivante :

Année	Nombre d'agents	Charges de personnel
2020	13	132 715,57 €
2021	36	716 055,66 €
2022	37	1 123 311,86 €
2023	38	1 338 482,82 €



La forte augmentation des charges de personnel est due au transfert de personnel opéré en mai 2021.

Pour 2022 et 2023, les charges de personnel sont désormais constatées sur une année pleine.

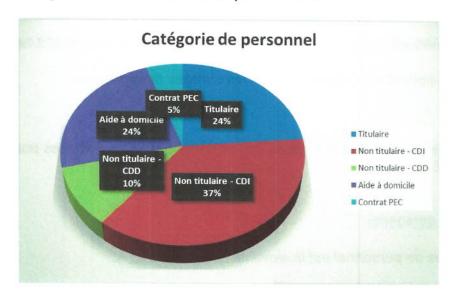
Evolution de l'effectif 2021-2023 (du CCAS et du SAAD) :

L'effectif du CCAS a évolué de la manière suivante :

- Sortie de 2 aides à domicile
- ➡ Entrée de 2 Titulaires :
 - ➤ 1 Référent Séniors au 1^{er} janvier 2023 (43 790€)
 - ➤ 1 Assistant administratif au 1^{er} août 2023 (16 437€)

La masse salariale a été contrainte par :

- La mise en place du RIFSSEP (prime) au 1er janvier 2023 (35 229€)
- L'augmentation du SMIC horaire et de l'indice majoré
- L'augmentation de la valeur du point d'indice



La section de fonctionnement du Compte administratif du Budget principal du CCAS présente un solde excédentaire de 54 829,53 €.

La section de fonctionnement du Compte administratif du Budget annexe du SAAD présente un solde excédentaire de 77 098,02 €.

B) Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées :

- Immobilisations corporelles : 32 285,80 €
 - Matériel de bureau, ordinateurs, mobiliers divers

2. Recettes d'investissement

- ➤ Opérations d'ordre (amortissement) : 38 848,30 €
- ➤ Résultat d'investissement reporté : 56 427,22 €

La section d'investissement du Compte administratif du Budget principal de CCAS présente un solde excédentaire de 65 983,45 €.

8

II / ANALYSE ET PERSPECTIVES

A) Bilan de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par :

- ✓ La poursuite de l'effort consentie dans **l'aide sociale facultative** à mettre en lien avec la forte demande exprimée par les usagers dans les demandes d'interventions.
- ✓ La poursuite de l'organisation du CCAS qui est structuré en 4 pôles de compétences, le Pôle solidarité, le Pôle aides légales, Le pôle Sénior et handicap et le Pôle administration générale.
- ✓ La mise en place effective du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui a eu ses premiers bénéficiaires de l'APA (Aide personnalisée à l'autonomie).
- ✓ La finalisation du Pacte Solidarité Territoriale 2021-2023 (PST 2) en partenariat avec le Conseil départemental.

Les actions du PST qui ont été clôturées sont les suivantes :

- L'ALH (amélioration légère de l'habitat) : 270 000 € (montant global)
- Le dispositif permis de conduire : 45 000 €
- La téléassistance : 18 000 €
- Le portage de repas : 209 000 €
- L'aide alimentaire : 22 178,75 €

La continuité du développement des actions d'animations auprès des différents publics.

B) Orientations 2024

Pour l'année 2024, les orientations (hors PST) posées sont les suivantes :

- La mise en œuvre de l'action d'animation « nou bouge ansamb » qui a pour objet de proposer des temps d'animation et d'activités hebdomadaires. Le public cible étant les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap : Mettre en place des moments conviviaux dans la semaine où les personnes peuvent collectivement se retrouver afin de rompre la solitude : ateliers cuisine, culinaire ; jeux de société, sorties cinéma (programmation spécifique pour les séniors en lien avec le cinéma municipal), expositions, ... ; proposer des activités d'animations de toute nature : culturelles, ludiques, sportives (gym douce, piscine, bien-être,...), danse....
 - Point budget: Cette action est financée par la Conférence des financeurs (Conseil départemental et autres institutions) à hauteur de 45 000 €

- 9
- Le CCAS recrutant à ce titre 2 agents d'animation et de convivialité en contrat PEC.
 - Echéance mi-avril 2024
- Le positionnement du CCAS en qualité d'opérateur de l'amélioration de l'habitat en proposant nos services au Conseil départemental en matière d'assistance en maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre des opérations d'amélioration de l'habitat. Le dispositif départemental d'aides à l'amélioration de l'habitat prévoit une intervention de la collectivité sur les priorités que sont la sécurité des personnes, l'hygiène et la santé, ainsi que l'accessibilité/adaptation pour les personnes à mobilité réduite et l'extension des habitations pour les ménages en situation de surpeuplement avéré.
 - Point budget: Le montant des travaux ainsi réalisés est plafonné à 10 000€ par bénéficiaire. La première année, il est envisagé de réaliser 25 chantiers, soit 250 000€ financés par le Conseil départemental.
 - Echéance juin 2024 (En attente de l'accord définitif du CD)
- ✓ La poursuite de la démarche de développement du Service d'Aide et d'Accompagnent à Domicile : le service étant passé de 8 aides en août 2023 à 12 en février 2024 et ainsi de 700 heures mensuelles à destination des bénéficiaires à 1100 heures en l'espace de 6 mois. Cet accroissement de l'activité devant se poursuivre compte tenu de la sollicitation des usagers du service.
 - Point budget : le service est financé par le CD et par les bénéficiaires
 - Le SAAD devra au plus tard le 30/06/2025 se transformer en Service autonomie à domicile avec la possibilité de compléter son offre par des services de soins infirmiers
- La création dans un même espace d'une épicerie sociale et solidaire (avec un volet accompagnement budgétaire) et un service de prescription et d'attribution de colis alimentaires. Les produits ainsi proposés sont : produits frais et carnés, produits d'hygiène personnelle, des articles pour bébés et enfants, produits d'entretien ménager. Le projet est financé par les services de l'Etat (DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), le Conseil départemental et la CAF.
 - Point budget: CD: 80 000€; DEETS: 70 000€; CAF: 20 000€
 - Recrutement d'un(e) CESF (Conseiller Economique Sociale et Familiale) et le recrutement d'un Agent polyvalent et d'un gestionnaire (Contrat PEC) : coût annuel de 56 240 €
 - Echéance juillet 2024

Des actions sont également en cours de réalisation avec la CAF dans le cadre du CTG (Convention Territoriale Globale) :

Amélioration très légère de l'habitat pour 10 familles par an :

Plan de financement prévisionnel	CAF	COMMUNE	CCAS	TOTAL
2024	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000, 00 €	67 000,00 €
2025	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000, 00 €	67 000,00 €
2026	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000, 00 €	67 000,00 €
2027	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000, 00 €	67 000,00 €
	30 000,00 0	3 000,00 €	12 000, 00 €	07 000,00



Guichet Unique d'accueil social des familles :

- ⊃ Dans un souci d'efficacité et afin de renforcer les liens fonctionnels entre les différentes institutions œuvrant dans le domaine du social, il s'agit de créer un guichet unique d'accueil social des familles. Cette action permettant de réaménager l'accueil du CCAS et d'accueillir le public dans un cadre plus agréable.
- Point budget:

Plan de financement prévisionnel	CAF	Commune	CCAS	TOTAL
2024	7 000,00 €	4 000€	4000 €	15 000,00 €

➡ Echéance juin 2024

Equipe Mobile Référent (EMR) :

- Déploiement du CCAS dans les quartiers avec la création d'une Equipe mobile référente dans le but de garantir une égalité d'accès aux droits et aux services. Des partenaires externes seront également associés dans la démarche. La CAF étant partie prenante à cette action.
- Point budget :

Plan de financement prévisionnel	CAF		COMMUNE	Autres	TOTAL
	Fonct°	Invest			
2024		9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
2025		9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
2026	1 800,00 €		600,00 €	600,00 €	3 000,00 €
2027	1 800,00 €		600,00 €	600,00 €	3 000,00 €

➡ Echéance mai 2024

* Epicerie sociale et solidaire :

➡ Création d'une épicerie sociale et solidaire et d'une cellule de prescription et d'attribution de colis alimentaire

⊃ Point budget:

Plan de financement prévisionnel	CAF	COMMUNE	Autres	TOTAL
Financement du CESF :				
2024	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000, 00 €	33 000,00 €
2025	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000, 00 €	33 000,00 €
2026	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000, 00 €	33 000,00 €
2027	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000, 00 €	33 000,00 €
Financement Espace parent enfant/bébé				
2024	5 400,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	9 000,00 €
2025	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
2026	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
2027	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €

➡ Echéance août 2024

Les actions envisagées dans le cadre du PST 3 :

Le PST 2 a été finalisé en décembre 2023. Le CCAS est en mesure de contractualisé pour le PST 3 dont la note de cadrage doit être approuvée par la Commission permanente du Conseil départemental courant le mois de mars. Il est prévu de faire évoluer le financement du Conseil départemental à hauteur de 750 000€ contre 450 000€ à ce jour. Les actions qui peuvent être envisagées dès 2024 (sous couvert de la note de cadrage) sont les suivantes :

- ✓ Le maintien du **lien social** par l'embauche de **2 agents de convivialité** qui devront assurer des missions d'écoute et de convivialité afin notamment de rompre l'isolement.
 - ♦ Coût prévisionnel : 42 000€
- ✓ La reconduction du dispositif de l'accès au **permis de conduire** pour 43 bénéficiaires (sur critères de ressources et justificatifs) en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.
 - ♥ Coût prévisionnel : 43 400€
- ✓ La reconduite du dispositif de téléassistance (équipement par un dispositif d'alarme permettant à la personne en difficulté d'obtenir rapidement de l'aide) pour 40 bénéficiaires.
 - ♥ Coût prévisionnel : 18 000€
- ✓ L'accompagnement des bénéficiaires de la cellule **portage de repas** en permettant aux bénéficiaires de maintenir leur niveau de participation à un coût supportable.
 - ♥ Coût prévisionnel : 180 000€
- ✓ L'aide alimentaire à destination des publics précaires afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins de premières nécessités, soit par des chèques d'Accompagnement Personnalisé, soit par l'attribution de colis alimentaire.
 - Coût prévisionnel : 100 000€
- √ L'embauche d'un(e) Assistant(e) social(e) qui assurera un suivi auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales
 - ♥ Coût prévisionnel : 48 000€

Evolution de l'effectif en 2024 :

L'effectif du CCAS devrait évoluer à la hausse :

- * Recrutement de 2 agents de convivialité et d'animation ;
- * Recrutement de 2 agents pour la deuxième équipe du Service de portage de repas ;
- * Recrutement d'une assistante sociale afin de renforcer l'accompagnement social ;
- Recrutement du CESF et des 2 agents polyvalents dans le cadre de la création de la Boutique sociale et solidaire.
- C) Présentation en grande masse budget primitif 2024
- D) Demande de subvention Ville 2024

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF CCAS GRANDE MASSE 2024 (PROPOSITION)

PRESENTATION BUT	JOET PRIMITI	CCAS GRANDE MASSE 2024 (FROF	OSITION)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIO	NNEMENT
Chap 11 Charges générales	235 150,00 €		
Animation Sénior	15 000,00 €	Excédent reporté fonctionnemer	54 829,53
Animation Handicap	15 000,00 €		
Autres	107 150,00 €		
Repas de fin d'année	98 000,00 €	有 力包含的基本。2.44(2.25)2.57(2.57)	
nepus de im d'unice	30 000,00 0	Subvention Ville (Masse salariale)	1 116 000,00
Chap 12 Charges personnel	1 581 188,00 €		
Personnel CCAS	1 162 800,00 €		的复数制度 医骨骨膜炎
Personnel AD	271 088,00 €		
Centre de gestion	20 400,00 €	Subvention Ville Fonctionnemen	460 000,00
Agents de convivialité	31 500,00 €	Subvention vine ronctionnemen	400 000,00
Agents PR	35 000,00 €		
CESF Epicerie	32 400,00 €		
Agent Epicerie	28 000,00 €		
Assistante sociale		ASP	35 100,00
Chap 65 Autres charges	918 009,53 €		
Secours d'urgence	18 004,53 €		
Aides sociales facul	200 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2)	
Autres	5,00€	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2)	
Aides Bélal PST3	120 000,00 € 70 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 3)	160 000,00
F313	70 000,00 €		
Etablissement et service rattach	180 000,00 €	Subvention CD opérateur	280 000,00
PST 2 complémentaire			
ALH CAF	50 000,00 €	Subvention CAF Epicerie	4 000,00
ALH Opérateur	280 000,00 €		
		Subvention	
		Subvention CAF CTG	70 000,00
		Subvention Comm CTG	7 000,00
		CD Bélal	60 000,00

TFPB Bélal

60 000,00 €

ALH	
Permis de conduire	
Structure distri colis alim.	
	Altering This co
Chap 42 Opération d'ordre	40 000,00 €
Market Street,	40 000,00 €
Dotation amort	40 000,00

Chap 67 Charges except.	4 000,00 €
Dotation amort	4 000,00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 778 347,53 €

Subvention

70841 Aux budgets annexes	471 418,00 €
---------------------------	--------------

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 778 347,53 €
the state of the s	

RESULTAT DE L'EXERCICE - €

DEPENSES D'INVESTISSEM	ENT	RECETTES D'INVESTIS	SEMENT
Matériel transport	10 000,00 €	Excédent reporté investissement	65 983,45 €
Matériel bureau et informatique	12 250,00 €		
Mobilier	60 500,00 €	1068 Dotation fonds divers	2 110,79 €
Aménagement Epicerie	140 000,00 €	CD Epicerie AAP	60 000,00 €
Agencement	4 277,22 €		
Immo incorp	6 067,02 €	CD Epicerie Fonds propre	70 000,00 €
		opération d'ordre	35 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	233 094,24 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	233 094,24 €
BUDGET TOTAL 3 0	011 441,77 €		3 011 441,77 €

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF SAAD GRANDE MASSE 2024 (PROPOSITION)

Chap 11 Charges générales	162 608,00 €	
Portage de repas 1er véhicule	82 464,00 €	Excédent reporté 77 098,0
Portage de repas 2ème véhicule	61 848,00 €	fonctionnement
Prestations de service		
Carburant		
Frais télecom, affrachissement		
Télégestion		Produits (CD, CGSS, CRC,
Petits équipements	- T-1-10	usagers) de la tarification
Entretien réparation	18 296,00 €	TOTAL PURPOSE STREET, AND PARTY OF THE PARTY
Annonces et insertion		PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH
Fourniture	and the second second	Subvention département salaire
Missions		
Formation	Part of the latest	
Autres		Bénéficiaire SAAD Aide dom 35 890,0
Chap 12 Charges personnel	471 418,00 €	Bénéficiaire portage repas 61 088,0
Aides ménagères	271 088,00 €	Deficition of political reput
Personnel administratif	94 895,00 €	
Agents portage de repas 1	71 835,00 €	
Agents portage de repas 2	33 600,00 €	Subvention du CCAS 180 000,0
Serve per reper a		
Chap 16 Afférentes à la structur	6 050,00 €	Value in the second
Location matériel	1 500,00 €	
Maintenance	2 500,00 €	
Autre	50,00€	
Assurance	2 000,00 €	
		ASP
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	640 076.00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	640 076,00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT RESULTAT DE L'EXERCICE	640 076,00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS	SEMENT	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS	SEMENT	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule	SEMENT 6 500,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule Matériel bureau et informatique	6 500,00 € 2 500,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule	SEMENT 6 500,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0
DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule Matériel bureau et informatique Aménagement	6 500,00 € 2 500,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0
DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule Matériel bureau et informatique Aménagement Mobilier	6 500,00 € 2 500,00 € 6 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0
RESULTAT DE L'EXERCICE DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule Matériel bureau et informatique	6 500,00 € 2 500,00 € 6 000,00 € 4 300,00 € 3 052,07 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0 CGSS
DEPENSES D'INVESTISS Matériel transport Véhicule Matériel bureau et informatiqu Aménagement Mobilier	5EMENT 6 500,00 € 2 500,00 € 6 000,00 € 4 300,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 640 076,0 - € RECETTES D'INVESTISSEMENT Excédent reporté investissement 22 352,0 CGSS



EVOLUTION SUBVENTION COMMUNALE

	2021	2022	2023	2024 Prévisionnel
Fonctionnement courant	220 000,00	287 000,00	306 000,00	460 000,00
Charges de personnel	868 000,00	925 000,00	1 060 000,00	1 116 000,00
SUBV. TOTAL	1 088 000,00	1 212 000,00	1 366 000,00	1 576 000,00
Variation annuelle (demande)		124 000,00	154 000,00	210 000,00
motifs de demande d'évolution		Masse salariale année pleine	Budget Séniors 15 000 et Handicap 15 000	Repas Séniors + Alimention Portage Repas
		Reprise traitement Aides fun	Salaire: AS + JL	1 agent supplémentaire transfére en août 2023